



MATIÈRES REFUSÉES AUX ÉCOCENTRES

- Matériaux de construction en trop grande quantité (remorque de plus de 8' x 4' x 2')
- Terre ou sol contaminés
- Résidus dangereux de provenance commerciale
- Seringues, aiguilles et médicaments
- Déchets domestiques
- Carcasses d'animaux
- BCP et cyanure
- Déchets biomédicaux
- Armes, explosifs et munitions

Pour connaître les endroits pour disposer de ces déchets, consultez la section "écocentre" de TRAINDEVIEDURABLE.COM ou communiquez avec l'écocentre le plus près de chez vous ou l'un des deux écocentres régionaux.

10 éco CENTRES

Amherst	1323, route 323 Sud 819 681.3372
Huberdeau	110, chemin de la Rouge 819 687.8321
La Minerve	75, chemin de La Minerve 819 274.2364
Lac-Supérieur	1101, chemin du Lac-Supérieur 819 681.3370
Lantier	118, croissant des Trois-Lacs 819 326.2674
Mont-Tremblant	60, chemin Brébeuf 819 425.8614, poste 2604
Sainte-Agathe-des-Monts	1710, rue Principale Est 819 326.4595, poste 1
Sainte-Lucie-des-Laurentides	2143, chemin Martin 819 326.3198
Val-des-Lacs	20, rue Charron 819 326.5624

ÉCOCENTRE AFFILIÉ



Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
688, chemin du Parc-Industriel
Rivière-Rouge
819 275.3205

Des frais s'appliqueront pour une remorque aux dimensions excédant 8' x 4' x 2'.

For english version, please contact your municipality.

TRAINDEVIEDURABLE.com

GRATUIT*

10 éco CENTRES

RÉCUPÈRENT VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES VALORISER

Nouvelle réglementation
MAXIMUM DE 26 VISITES PAR ANNÉE



Matériaux de construction



Pneus



Appareils électriques et électroniques



Résidus domestiques dangereux



Meubles et matelas



Matières recyclables

NOTRE TERRITOIRE
HOLLISE AVENIR

MRC DES LAURENTIDES



AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU | IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR | LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER MONTCALM | MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS | SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ | VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

TRAINDEVIEDURABLE.com

* Certaines conditions s'appliquent.

Le bon déchet, à la bonne place !

Il est maintenant interdit de mettre les matières suivantes dans le bac noir :

Matières recyclables

BAC DE RÉCUPÉRATION

Matériaux de construction et encombrants

Résidus domestiques dangereux

Pneus

Bonbonnes de propane

Appareils électriques et électroniques

Meubles de maison et de jardin

Meubles et vêtements en bon état

éco CENTRES

Apportez-les aux ORGANISMES D'ENTRAIDE.

No de règlement: 307-2015

Service GRATUIT jusqu'à 26 visites par année*

réservé aux citoyens de la MRC des Laurentides
(preuve de résidence exigée)

**INTERDICTION AUX COMMERCES,
ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS**

CONSIGNES

- Apportez une quantité maximale par visite de 64 pieds cubes (correspond à une remorque de 8' x 4' x 2')
- Pour une plus grande quantité, veuillez vous présenter à la RIDR ou à un dépôt de matériaux secs privé, moyennant des frais.
- Présentez une preuve de résidence dans la MRC des Laurentides;
- Triez vos matières à la maison afin de faciliter le déchargement;
- Déchargez vous-même vos matières en suivant les indications sur place (aucune pelle ni sac ne sont fournis).

Pourquoi trier avant de se rendre à l'écocentre ?

Vous devrez déposer vos matières dans plusieurs conteneurs, situés à différents endroits. Il est donc beaucoup plus simple et rapide de faire le tri avant d'arriver à l'écocentre.

* MATIÈRES EXCLUES DU NOMBRE DE VISITES PERMISES

Parmi les matières acceptées, les visites composées UNIQUEMENT des matières suivantes sont exclues du nombre de visites:

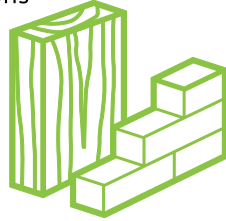
- Les résidus domestiques dangereux (RDD)
- Les pneus et batteries de véhicule
- Les appareils contenant des halocarbures
- Les petits appareils électroniques incluant les télévisions et le matériel informatique
- Le métal
- Les matières recyclables
- Les résidus verts

MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LES ÉCOCENTRES

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION

La quantité maximale correspond au contenu d'une remorque 8' x 4' x 2'.

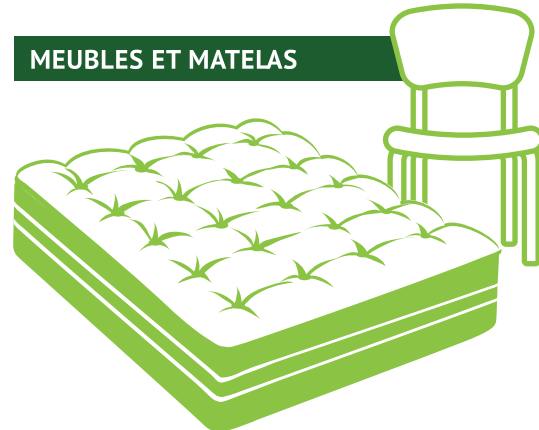
- Bois, branches et arbres de Noël dépourvus de décorations
- Gypse
- Métal
- Matériaux secs non recyclables
- Béton, brique, pierre et ciment
- Couvre-planchers (tapis, linoléum, céramique, etc.)
- Bardeaux d'asphalte
- Appareils sanitaires (douche, bain, toilette, évier)



PNEUS ET BATTERIES D'AUTOMOBILE

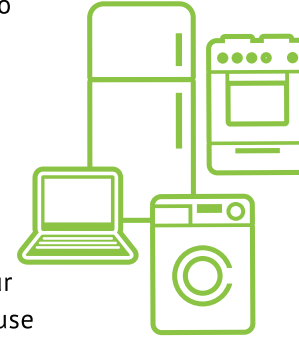


MEUBLES ET MATELAS



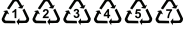
APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

- Petit électroménager
- Petit appareil électrique
- Télévision / lecteur vidéo ou de DVD / radio
- Ordinateur et périphériques
- Cuisinière
- Lave-vaisselle
- Réfrigérateur
- Congélateur
- Climatiseur et déshumidificateur
- Laveuse / Sécheuse



MATIÈRES RECYCLABLES

Contenants, emballages, imprimés et journaux

- Papier et carton
- Verre
- Plastique 
- Métal



RÉSIDUS VERTS

Acceptés uniquement dans les écocentres de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts au printemps et à l'automne ainsi qu'à la RIDR toute l'année.

- Feuilles mortes, tiges et brindilles



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)*

*Ces produits peuvent aussi être apportés dans les dépôts de RDD.

- Peinture, vernis et solvants
- Huile à moteur usagée (dans de petits contenants)
- Téléphones cellulaires
- Aérosols
- Oxydants
- Bonbonnes de propane
- Pesticides et engrais
- Cartouches d'encre
- Produits nettoyants
- Ampoules fluocompactes
- Thermomètres
- Extincteurs (domestiques seulement)
- Piles alcalines et rechargeables
- Tubes fluorescents (4 et 8 pieds)
- Contenants de peinture en métal (vides)



Comment reconnaître les RDD ?



Poison



Inflammable



Explosif



Corrosif

Pour plus d'information, consultez

TRAINDEVIEDURABLE.com